**Mixages et famille de métiers - Motion de Conseil d’administration**

Avec la « transformation de la voie professionnelle » du ministre J.-M. Blanquer, l’enseignement professionnel subit une réforme qui prépare les lycéen·nes à l’apprentissage.

La classe de 2de bac pro organisée en familles de métiers est conçue pour devenir propédeutique à l’apprentissage. L’idée est que le LP soit ainsi chargé de préparer les élèves à une première approche "métiers", renforce les savoirs fondamentaux et forme aux comportements professionnel et sociaux attendus par les entreprises. Le LP se transforme donc en un sas préparant les élèves à aller en apprentissage.

De plus la libéralisation des contraintes d’ouvertures de CFA et le financement au contrat facilitent la création de CFA privés et ainsi mettent la pression sur les LP car ces structures viendront chercher les élèves dans le vivier de nos établissements.

Le ministère de l’Éducation nationale fait pression sur les PLP pour accepter l’ouverture des UFA dans tous les EPLE par le biais des recteurs qui cherchent à les imposer. Cette mise en concurrence avec les formations scolaires risque de contraindre au mixage des publics et des parcours sous la menace de la fermeture des filières "qui ne remplissent pas" et des postes qui y sont attachés.

Le mixage est une menace, un non-sens pédagogique, et un dispositif à combattre car il dégrade les conditions d’études des élèves et des apprenti⋅es ainsi que les conditions de travail des personnels (menaces réelles sur l’emploi, annualisation du temps de travail, dispositif imposé de fait, conditions de travail qui se dégradent, doubles injonctions impossibles à tenir…). Il est illusoire de croire qu’accepter des apprenti⋅es permettra le maintien des postes. En effet aucune heure en plus ne sera abondée dans les DGH grâce aux apprenti⋅es car le financement de leur formation est différent.

Le SNUEP-FSU, avec les autres représentant⋅es élu⋅es au CA, et les sections syndicales XXX et YYY appellent tou⋅tes les collègues à faire front face aux volontés d’implantation des UFA et à lutter collectivement contre la mise en place des mixages dans nos établissements. Ils rappellent que toute ouverture au mixage de public et des parcours doit être soumise au vote du conseil d’administration car cela relève de l’organisation pédagogique de l’établissement.

C’est pourquoi le Conseil d’Administration du lycée……………………. se prononce contre ces mesures et refuse la mise en place du mixage des publics et des parcours dans son établissement.